

Séance ordinaire du 14 mars 2016

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce quatorzième jour du mois de mars deux mille seize à dix-huit heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté (partiellement), Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest (partiellement), Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2016-01-76

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 mars 2016, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 22.2 intitulée :

« Avis de motion

Avis de motion du Règlement décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur une partie de la rue des Riveurs et de construction d'une amorce de rue et d'un bassin de rétention des eaux pluviales et l'acquisition d'un terrain requis pour l'aménagement de ce bassin, ainsi qu'un emprunt

Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-019 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Ressources humaines et amélioration continue

Mouvement de main d'œuvre relatif à un mandat qualifiant à un poste cadre à la Direction du service de police

Document d'aide à la décision RHAC-2016-005 »

« Service de police

Financement de la dépense relative aux travaux préparatoires et services professionnels requis à l'avancement du projet de construction d'un nouveau bâtiment combinant un poste de police et la Cour municipale

Document d'aide à la décision POL-2016-006 »

« Bureau de projets

Acquisition du lot 5 856 218 du cadastre du Québec et d'une servitude et confirmation relative à l'utilité publique (prolongement de la rue de l'Estran, secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision BP-2016-004 »

« **Urbanisme**

Adoption du plan d'action 2015-2016 et du plan d'action 2016-2017 dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts de la région de la Chaudière-Appalaches

Document d'aide à la décision URBA-2016-080 »

« **Comité exécutif**

Demande au gouvernement du Canada de réviser l'octroi des contrats de construction de navires de la Garde côtière canadienne pour en attribuer à Chantier Davie Canada inc. »

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-77

Période de questions

Environ 35 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2016-01-78

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2016 et de la séance extraordinaire du 29 février 2016

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 22 février 2016 et de la séance extraordinaire tenue le 29 février 2016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-79

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Michel Auger

ATTENDU que monsieur Michel Auger a été une figure lévisienne importante, notamment à titre de fondateur du Groupe Autobus Auger, créé en 1960;

ATTENDU que cet entrepreneur altruiste et philanthrope exemplaire a choisi d'œuvrer humblement, afin de faire rayonner plusieurs organismes économiques, commerciaux et communautaires de son milieu;

ATTENDU que son dévouement et son engagement dans le développement de sa ville a toujours été reconnu au sein de la communauté lévisienne;

ATTENDU qu'il a reçu de nombreux honneurs, tels que la médaille de l'Assemblée nationale du Québec en 2011 et de celle de la reconnaissance parlementaire en février 2016;

ATTENDU que monsieur Auger est une source de fierté et d'inspiration pour les gens d'affaires et la population lévisienne;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances des membres du conseil de la Ville à la famille de monsieur Michel Auger et de lui rendre hommage pour sa contribution exceptionnelle à la communauté lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-80

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 16, 22, 23 et 29 février 2016

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 16, 22 et 23 février et 1^{er} mars 2016 est déposé.

CV-2016-01-81

Nomination d'un chef de service – permis et inspection à la Direction de l'urbanisme et félicitations

[Document d'aide à la décision RHAC-2016-008](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser le mouvement de main-d'œuvre lié au poste cadre de la Direction de l'urbanisme, tel qu'il est indiqué en annexe à la fiche de prise de décisions RHAC-2016-008.

De féliciter Pierre-Luc Therrien, chef du Service des permis et inspection à la Direction de l'urbanisme, pour l'excellence de son travail, notamment pour la reconfiguration de ce service.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-82

Mandat qualifiant de gestionnaire de projets corporatifs à la Direction de l'urbanisme et lettre d'entente à intervenir

[Document d'aide à la décision RHAC-2016-009](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser le mouvement de main-d'œuvre lié au mandat qualifiant au poste cadre de gestionnaire de projets corporatifs à la Direction de l'urbanisme, tel qu'il est indiqué en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2016-009, et d'autoriser le maire et la greffière à signer les lettres d'ententes à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis, le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, SCFP, et le membre du personnel concerné, telles qu'elles sont annexées à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-83

Besoins de main-d'œuvre à la Direction des finances [Document d'aide à la décision RHAC-2016-011](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction des finances, tels qu'ils sont indiqués en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2016-011.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-84

Mouvements de main-d'œuvre à la Direction du service de la sécurité incendie [Document d'aide à la décision RHAC-2016-012](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction du service de la sécurité incendie, tels qu'ils sont décrits en annexe à la fiche de RHAC-2016-012.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-85

Mouvement de main d'œuvre relatif à un poste cadre de la Direction du service de police [Document d'aide à la décision RHAC-2016-015-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser le mouvement de main-d'œuvre relatif à un poste cadre de la Direction du service de police, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2016-015-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-86

Mouvements de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision RHAC-2016-017](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2016-017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-87

Mouvement de main d'œuvre relatif au poste cadre de chef du Service de la promotion et de la prospection de la Direction du développement économique et de la promotion

[Document d'aide à la décision RHAC-2016-018-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser le mouvement de main-d'œuvre relatif au poste cadre de chef du Service de la promotion et de la prospection de la Direction du développement économique et de la promotion, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2016-018-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-88

Reconduction et appel de candidatures du poste d'adjoint ou d'adjointe au directeur – sécurité civile à la Direction du service de la sécurité incendie

[Document d'aide à la décision RHAC-2016-020](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De reconduire le poste cadre régulier à temps complet d'adjoint ou d'adjointe au directeur – sécurité civile à la Direction du service de la sécurité incendie et d'autoriser la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue à procéder à un appel de candidatures interne afin de pourvoir au comblement de ce poste.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-89

Embauche d'un conseiller stratégique à la Direction générale

[Document d'aide à la décision RHAC-2016-022](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'embaucher Benoît Chevalier à titre de conseiller stratégique à la Direction générale, poste contractuel hors-cadre, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision RHAC-2016-022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-90

Aide financière au Club optimiste Lévis St-Jean
[Document d'aide à la décision DG-2016-094-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder une aide financière de 2 000 \$ au Club optimiste Lévis St-Jean, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-91

Dépôt du rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions, pour la période du 1^{er} au 29 février 2016
[Document d'aide à la décision DG-2016-063](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions, pour la période du 1^{er} au 29 février 2016, est déposé à titre d'information.

CV-2016-01-92

Adhésion à la Fédération canadienne des municipalités
[Document d'aide à la décision DG-2016-066](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adhérer à la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2016, pour la somme de 20 114,58 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-93

Adhésion à la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches
[Document d'aide à la décision DG-2016-070](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adhérer à la Table régionale des élus municipaux de la
Chaudière-Appalaches pour l'année 2016, pour la somme de 10 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-94

Crédits additionnels pour l'embauche d'une ressource à la Direction de l'environnement

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2016-009](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'accorder des crédits additionnels pour un montant maximal de 10 000 \$, provenant d'une somme versée à la Ville par la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière, afin d'assumer la dépense relative à l'embauche d'une ressource à la Direction de l'environnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-95

Affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance

[Document d'aide à la décision INF-2016-003](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'affecter un montant de 127 000 \$ provenant de l'affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision INF-2016-003, et ce, afin d'assumer les coûts reliés au remplacement et à la réparation des biens de la Ville assurés et non assurés endommagés suite à un sinistre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-96

Crédits additionnels pour le remplacement d'un véhicule automobile et financement afférent

[Document d'aide à la décision INF-EM-2016-004](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder les crédits additionnels équivalant au montant reçu de l'assureur au poste 03-201-52-010, pour le remplacement d'un véhicule automobile.

D'affecter un montant de 18 000 \$, provenant de la réserve financière pour assumer les franchises d'assurance et rétentions prévues aux contrats d'assurance, pour le remplacement de ce véhicule automobile.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-97

Modification du contrat de réfection des infrastructures de la rue Martineau (phase 2) (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-009](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De modifier le contrat de réfection des infrastructures de la rue Martineau (phase 2) (secteur Lévis), attribué par la résolution CV-2015-08-40, au montant de 8 880,13 \$, avant TPS et TVQ, considérant que ces modifications sont accessoires au contrat et qu'elles ne changent pas la nature de ce contrat, suivant les motifs énoncés aux avis de modifications, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision INF-GEN-2016-009.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-98

Modification du contrat de réfection des infrastructures d'égout sanitaire de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest (lot 2), du contrat de réfection des rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis (entre la rue Saint-Antoine et la côte du Passage, secteur Lévis) et du contrat d'augmentation de la capacité des conduites d'égout (secteur Saint-Romuald Ouest)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-011](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De modifier les contrats suivants :

- les contrats relatifs à la réfection des infrastructures d'égout sanitaire de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest (lot 2), attribués par les résolutions CV-2011-11-12 et CV-2015-09-87, au montant indiqué et selon les avis de modifications annexés à la fiche de prise de décision INF-GEN-2016-011, suivant les motifs indiqués à ces avis de modification ;
- le contrat de réfection des rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis (entre la rue Saint-Antoine et la côte du Passage, secteur Lévis), attribué par la résolution CV-2014-02-69, au montant indiqué et selon les avis de modification annexés à cette fiche de prise de décision, suivants les motifs indiqués à ces avis de modification ;
- les contrats relatifs à l'augmentation de la capacité des conduites d'égout (secteur Saint-Romuald), attribués par les résolutions

CV-2013-04-46, CV-2014-07-20, CV-2015-06-77 et CV-2015-09-88, au montant indiqué et selon les avis de modification annexés à cette fiche de prise de décision, suivants les motifs indiqués à ces avis de modification ;

le tout, considérant que ces modifications sont accessoires aux contrats et qu'elles ne changent pas la nature de ces contrats.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-99

Attribution de contrats pour la location à taux horaire avec opérateur et opératrice de la machinerie lourde (2016-2018)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-040](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la location à taux horaire avec opérateur et opératrice de la machinerie lourde (2016-2018) (appel d'offres 2015-50-125), de la façon suivante :

- lot 1 (pelle hydraulique avec capacité de godet 0,6 mc), à Excavation JVL inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 189 750 \$, avant TPS et TVQ, pour un contrat de trois ans;
- lot 2 (pelle hydraulique avec capacité de godet 0,6 mc), à Excavation Jos Pelletier (2007) inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 96 750 \$, avant TPS et TVQ, pour un contrat de trois ans;
- lot 3 (pelle hydraulique avec capacité de godet 1,0 mc), à Excavation JVL inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 221 400 \$, avant TPS et TVQ, pour un contrat de trois ans;
- lot 5 (bouteur sur chenille d'une puissance au volant de 50 kw), à Paradis aménagement urbain inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 92 500 \$, avant TPS et TVQ, pour un contrat de trois ans;

conformément au devis et à leur soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-00

Ratification de l'avis de modification du contrat relatif pour l'installation de jeux d'eau au parc Saint-Laurent (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-004-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De ratifier le bilan de l'avis de modification au contrat pour l'installation de jeux d'eau au parc Saint-Laurent (secteur Lévis) accordé par la résolution CV-2015-06-03, au montant de 2 158 \$, avant TPS et TVQ, considérant que cette modification est accessoire au contrat et qu'elle n'en change pas la nature, suivant les motifs énoncés à la fiche de prise de décision INF-GEN-2016-004-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-01

Aménagement d'un stationnement complémentaire sur le lot 5 088 854 du cadastre du Québec (bâtiment administratif de la Ville, situé au 996, rue de la Concorde, secteur Saint-Romuald) et décret de travaux
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-005-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'aménager un stationnement complémentaire sur le lot 5 088 854 du cadastre du Québec appartenant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, aux fins de l'utilisation du bâtiment administratif de la Ville situé au 996, rue de la Concorde (secteur Saint-Romuald), à la condition d'obtenir un permis d'intervention par ce ministère autorisant cet aménagement et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-02

Ratification des avis de modification au contrat pour la construction d'un stationnement (aréna deux glaces, secteur Saint-Romuald)
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-022-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De ratifier le bilan des avis de modification au contrat pour la construction d'un stationnement (aréna deux glaces, secteur Saint-Romuald) attribué par la résolution CV-2015-00-26, au montant de 58 075,13 \$, avant TPS et TVQ, considérant que ces modifications sont accessoires au contrat et qu'elles n'en changent pas la nature, suivant les motifs énoncés à la fiche de prise de décision INF-GEN-2016-022-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-03

Modification du contrat pour la réfection des rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis (phase II, secteur Lévis)
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-021](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De modifier le contrat pour la réfection des rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis (phase II, secteur Lévis), attribué par la résolution CV-2015-06-00 (appel d'offres 2015-50-01), au montant de 60 018,20 \$, toutes taxes incluses, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2016-021, considérant que cette modification constitue un accessoire au contrat et qu'elle ne change pas la nature de ce contrat, suivant les motifs énoncés à cet avis de modification.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-04

Adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour le regroupement d'achats visant l'acquisition de produits utilisés comme abat-poussière
[Document d'aide à la décision INF-TP-2016-002-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De confier à l'Union des municipalités du Québec le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2016.

De confier à cette union la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées et d'accepter que le produit à commander et à livrer soit déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définis au document d'appel d'offres.

De s'engager à respecter les termes du contrat si cette union adjuge un contrat, comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Afin de permettre à cette union de préparer son document d'appel d'offres, de s'engager à fournir à cette union les types et quantités de produits dont elle a besoin en remplissant les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra cette union et en retournant ce document à la date établie.

De reconnaître que cette union recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, ce taux étant fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

De transmettre une copie de la présente résolution à cette union.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-05

Modification du contrat pour la réfection des rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis (phase II, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-054-R-2](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De modifier le contrat pour la réfection des rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis (phase II, secteur Lévis) attribué par la résolution CV-2015-06-00 (appel d'offres 2015-50-01), au montant de 140 000 \$, toutes taxes incluses, selon l'avis de modification indiqué à la fiche de prise de décision INF-GEN-2016-054-R-2, considérant que ces modifications constituent un accessoire au contrat et qu'elles ne changent pas la nature de ce contrat, suivant les motifs contenus à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-06

Entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Québec relativement à la fourniture réciproque de services en matière de formation policière

[Document d'aide à la décision POL-2016-004](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De conclure l'entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Québec concernant la fourniture réciproque de services en matière de formation policière, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision POL-2016-004, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-07

Attribution du contrat pour la fourniture d'uniformes

[Document d'aide à la décision INC-2016-004-R-1](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'attribuer le contrat pour la fourniture d'uniformes pour la Direction du service de la sécurité incendie (appel d'offres 2015-50-109), lot A – fourniture de vêtements, à Martin & Lévesque inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 290 856,30 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-08**Entente à intervenir avec la ministre de la Culture et des Communications concernant le développement culturel de Lévis pour l'année 2016**

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2016-009](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure l'entente à intervenir avec la ministre de la Culture et des Communications concernant le développement culturel de Lévis pour l'année 2016, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2016-009, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-09**Adoption de la Politique de reconnaissance des organismes**

[Document d'aide à la décision DVC-2015-022-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter la Politique de reconnaissance des organismes, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-2015-022-R-1, en remplacement de la politique adoptée par la résolution CV-2004-00-99 « Adoption de la politique de reconnaissance des organismes, de la politique de soutien aux organismes et des modalités d'intégration et de transition ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-10**Dépôt du rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2015**

[Document d'aide à la décision FIN-2016-006](#)

Le rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2015 en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, est déposé, à titre d'information.

CV-2016-02-11**Dépôt du rapport concernant l'émission d'obligations datée du 9 mars 2016**

[Document d'aide à la décision FIN-2016-007](#)

Le rapport concernant l'émission d'obligations au montant de 22 600 000 \$, datée 9 mars 2016, est déposé, à titre d'information.

CV-2016-02-12

Dépôt du budget 2016 sous la forme du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2016-010](#)

Le dépôt des prévisions budgétaires 2016 sous la forme exigée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire est déposé, à titre d'information.

CV-2016-02-13

Attribution d'odonymes à des rues et des parcs

[Document d'aide à la décision URBA-2016-058](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'attribuer les odonymes suivants pour des nouvelles rues dont les plans sont annexés à la fiche de prise de décision URBA-2016-058 :

- rue 1 : rue De Ségur;
- rue 2 : rue Colette;
- rue 3 : rue Lamartine (prolongement);
- rue 4 : rue du Serre-Frein;
- rue 5 : rue du Chauffeur;
- rue 6 : rue du Mécanicien;
- rue 7 : rue de la Locomotive;

D'attribuer l'odonyme rue Roch-Émile-Olivier en remplacement du nom rue Roch-É.-Olivier;

D'attribuer les toponymes suivants :

- parc des Ingénieurs-Royaux au lot 3 018 161 du cadastre du Québec;
- parc Guillaume-Couture au lot 3 019 896 de ce cadastre ainsi qu'à l'espace de jeux adjacent.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-14

Prononcé de la décision dans le cadre de l'appel de la décision du comité de démolition relative à la demande de démolition de l'immeuble situé au 7, rue Gagnon (Fort numéro 3, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-075-R-1](#)

ATTENDU la demande de démolition de l'immeuble situé au 7, rue Gagnon (Fort numéro 3, secteur Lévis);

ATTENDU la décision du comité de démolition rendue le 15 juin 2015 à l'effet d'autoriser la démolition de cet immeuble;

ATTENDU la demande d'appel de cette décision déposée le 2 juillet 2015 et l'audition de cet appel tenue le 26 octobre 2015;

ATTENDU le délai de trois mois accordé le 16 novembre 2015 afin que Parcs Canada et le ministère de la Culture et des Communications du Québec manifestent leur intérêt en vue d'acquérir, de conserver et de restaurer les vestiges associés au Fort numéro 3 et d'en assurer le financement en conséquence;

ATTENDU que le ministère de la Culture et des Communications du Québec a manifesté l'importance de mettre en place un projet de recherche archéologique;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De confirmer la décision du comité de démolition rendue le 15 juin 2015 autorisant la démolition de l'immeuble situé au 7, rue Gagnon (Fort numéro 3, secteur Lévis), pour les mêmes motifs et conditions invoquées au soutien de cette décision, à savoir :

- que les travaux de démolition soient complétés à l'intérieur d'un délai maximal de 12 mois après l'émission du certificat d'autorisation;
- que tous les moyens soient entrepris pour sécuriser l'accès aux vestiges conservés après les travaux de démolition;
- qu'un projet de remplacement du sol dégagé soit déposé à la Ville dans les 12 prochains mois, en incluant des rappels à l'histoire, au patrimoine et à la structure associée au Fort numéro 3;
- que le terrain laissé vacant soit entièrement nivelé et gazonné si le projet de remplacement n'est pas réalisé dans un intervalle d'un an suivant la démolition.

Et aux conditions additionnelles suivantes :

- qu'un projet de recherche archéologique soit entrepris, à la demande du ministère de la Culture et des Communications, dans le but de documenter les différentes facettes de cet ouvrage, d'en conserver une trace et de permettre d'en faire la diffusion ultérieurement.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest quitte son siège et la séance, pendant la présentation par le maire des sujets inscrits aux points 17.1 et 17.2 de l'ordre du jour de la présente séance (CV-2016-02-15 et CV-2016-02-16) et reprend son siège.

CV-2016-02-15

Financement afférent à l'acquisition du lot 3 807 199 du cadastre du Québec (banque de terrains de compensations écologiques de la Ville)

[Document d'aide à la décision DEV-2016-011](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De financer la dépense relative à l'acquisition du lot 3 807 199 du cadastre du Québec, au montant maximal de 7 100 \$, à même la réserve financière pour le développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-16

Entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec Les immeubles Gilles Couture inc. et engagement de la Ville (projet de prolongement de la rue Thomas-Chapais, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DEV-2016-036](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De conclure l'entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec Les immeubles Gilles Couture inc., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2016-036, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

De s'engager envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à conserver à l'état naturel une partie du lot 2 245 012 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 392,54 mètres carrés, aux fins de la compensation environnementale faisant l'objet de l'entente annexée à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-17

Aide financière à Le tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles

[Document d'aide à la décision DEV-2016-032-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'attribuer une aide financière au montant indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2016-032-R-1 à Le tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, conformément à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, et ce, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-18

Aide financière à la Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches

[Document d'aide à la décision DEV-2016-029-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'accorder une aide financière de 5 000 \$ à la Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-19

Bail à intervenir avec La double fringale inc. concernant l'utilisation d'une partie du lot 4 077 146 du cadastre du Québec pour l'exploitation d'une cantine au parc des Chutes-de-la-Chaudière

[Document d'aide à la décision DEV-2016-042](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De conclure le bail à intervenir avec La double fringale inc., concernant l'utilisation d'une partie du lot 4 077 146 du cadastre du Québec pour l'exploitation d'une cantine au parc des Chutes-de-la-Chaudière, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2016-042, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce bail.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-20

Acquisition par expropriation d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égouts sur une partie du lot 2 219 885 du cadastre du Québec (rue de la Falaise, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DEV-2016-047](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'acquérir, par voie d'expropriation, une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égouts sur une partie du lot 2 219 885 du cadastre du Québec, d'une superficie de 28,9 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par Pierre Grégoire, arpenteur-géomètre, sous le numéro 8 113 de ses minutes, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2016-047, et d'autoriser le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-21

Dépôt de listes de contrats au 31 décembre 2015

[Document d'aide à la décision APP-2016-005](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 décembre 2015 sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} au 31 décembre 2015, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

CV-2016-02-22

Option de renouvellement du contrat pour la fourniture du service de déneigement des édifices de l'arrondissement Desjardins

[Document d'aide à la décision APP-2016-019](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'exercer l'option de renouvellement prévue au contrat pour la fourniture du service de déneigement des édifices de l'arrondissement Desjardins, attribué par la résolution CV-2013-09-29 (appel d'offres 2013-50-60), à 9261-1318 Québec inc., faisant affaires sous le nom Signalisation JMB, pour une durée additionnelle de deux ans, soit jusqu'au 30 avril 2018, pour un montant estimé à 86 800 \$, avant TPS et TVQ.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-23

Attribution de contrats pour la fourniture de béton bitumineux pour les périodes printanière et estivale

[Document d'aide à la décision APP-2016-022](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'attribuer les contrats pour la fourniture de béton bitumineux pour les périodes printanière et estivale (appel d'offres 2016-50-02) de la façon suivante :

- projet 1, fourniture de béton bitumineux pour la période printanière, à Les entreprises lévisiennes inc., pour une période de trois ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 279 000 \$, avant TPS et TVQ;
- projet 2, fourniture de béton bitumineux pour la période estivale, à Construction B.M.L., division de Sintra inc., pour une période de trois ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 042 500 \$, avant TPS et TVQ;

conformément au devis et à leur soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-24

Modification des contrats pour la location de machinerie à l'heure avec opérateurs et opératrices pour le déneigement
[Document d'aide à la décision APP-2016-007-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De modifier les contrats suivants :

- le contrat pour la location de machinerie à l'heure avec opérateurs pour le déneigement (appel d'offres 2015-50-91) à l'égard du lot A, attribué par la résolution CV-2015-11-04, pour un montant estimatif de 112 500 \$, avant TPS et TVQ, pour l'ajout d'un taux horaire ;
- le contrat pour la location de machinerie à l'heure avec opérateurs pour le déneigement (appel d'offres 2015-50-91), à l'égard du lot B, attribué par la résolution CV-2015-11-04, pour un montant estimatif de 186 250 \$, avant TPS et TVQ, pour l'ajout d'un taux horaire ;

le tout, considérant que ces modifications sont accessoires aux contrats et qu'elles ne changent pas la nature de ces contrats, suivant les motifs contenus à la fiche de prise de décision APP-2016-007-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-25

Attribution de contrats pour la fourniture et la livraison de matériaux granulaires
[Document d'aide à la décision APP-2016-010](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'attribuer les contrats pour la fourniture et la livraison de matériaux granulaires (CG-14 et MG-112) (appel d'offres 2016-50-11) de la façon suivante :

- lot B, arrondissement Chaudière-Ouest, régie, à Sablière Nord-Sud inc., pour une période de trois ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 123 115 \$, avant TPS et TVQ;
- lot C, arrondissement Chaudière-Est, travaux publics, à Les entreprises Lévisiennes inc., pour une période de trois ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 150 600 \$ avant TPS et TVQ;
- Lot E, arrondissement Chaudière-Est, régie, à Les entreprises Lévisiennes inc., pour une période de trois ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 192 460 \$ avant TPS et TVQ;

conformément au devis et à leur soumission.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté quitte son siège et la séance.

CV-2016-02-26

Attribution de contrats pour la fourniture de services professionnels en ingénierie et en architecture du paysage pour l'aménagement de pistes cyclables et de stationnements

[Document d'aide à la décision APP-2016-012](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie et en architecture du paysage pour l'aménagement de pistes cyclables et de stationnements (appel d'offres 2016-55-10), lot A, parc de la Rivière-Etchemin, au Consortium Pluritec / Génie +, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 91 054 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-27

Attribution de contrats pour la fourniture du service de déneigement des accès aux édifices municipaux

[Document d'aide à la décision APP-2016-024](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'attribuer le contrat pour la fourniture du service de déneigement des accès aux édifices municipaux (appel d'offres 2015-50-99), lot A, secteur Saint-Romuald, à Albatros 2010 inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 11 984 \$, avant TPS et TVQ, pour la deuxième moitié de la première année d'un contrat de cinq ans, dont les prix sont indexés à partir de la deuxième année, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-28

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-53 établissant un programme de subvention pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie

[Document d'aide à la décision ENV-2016-006](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-53 établissant un programme de subvention pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

Ce règlement a pour objet d'établir un programme de subvention destiné à certaines personnes qui résident sur le territoire de la ville pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté reprend son siège.

CV-2016-02-29

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-54 modifiant le Règlement RV-2004-01-98 sur la création d'une réserve financière pour les salaires des employés en assignation temporaire

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2016-009-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-54 modifiant le Règlement RV-2004-01-98 sur la création d'une réserve financière pour les salaires des employés en assignation temporaire.

Ce règlement a pour objet de permettre le paiement, à même la réserve

financière, des salaires des employées en affectation temporaire dans le cadre du retrait préventif de la travailleuse enceinte, lorsque celles-ci sont remplacées à leur poste régulier.

CV-2016-02-30

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe P1, service communautaire, zone C2411, boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-020](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone C2411, les usages du groupe P1, service communautaire, et de prévoir des normes applicables à ces usages.

CV-2016-02-31

Adoption du Projet de règlement RV-2016-15-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe P1, service communautaire, zone C2411, boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-020](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement RV-2016-15-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2016-020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-32

Adoption du Second projet de règlement RV-2016-15-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H10, habitation multifamiliale isolée, à l'intérieur de la zone M1148, sur le chemin du Sault, près de la rue Louis-Quentin, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-059](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Second projet de règlement RV-2016-15-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-00-33.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-33

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-15-34 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification réglementaire dans la zone C2778, à l'intersection du chemin Harlaka et de la route du Président-Kennedy, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-065-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-15-34 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-00-32.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-34

Adoption du Règlement RV-2016-15-38 instaurant un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec

[Document d'aide à la décision URBA-2016-016-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-38 instaurant un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'établir un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec et d'en déterminer les modalités d'application et de remplacer le programme antérieur ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Règlement RV-2016-15-38 instaurant un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-35

Adoption du Règlement RV-2016-15-39 modifiant le Règlement RV-2015-14-70 sur la vidange des installations septiques

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2016-006](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-39 modifiant le Règlement RV-2015-14-70 sur la vidange des installations septiques a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'ajouter des définitions, apporter des modifications à la fréquence et la période du service obligatoire de vidange des installations septiques, modifier certaines modalités du service de vidange supplémentaire et ajouter un service de vidange d'urgence ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2016-15-39 modifiant le Règlement RV-2015-14-70 sur la vidange des installations septiques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-36

Adoption du Règlement RV-2016-15-40 modifiant le Règlement RV-2015-15-31 de tarification pour les biens et les services offerts par la Direction de l'environnement et la Direction des infrastructures
[Document d'aide à la décision ENV-MR-2016-006](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-40 modifiant le Règlement RV-2015-15-31 de tarification pour les biens et les services offerts par la Direction de l'environnement et la Direction des infrastructures a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'ajouter les tarifs applicables aux services offerts par la Direction de l'environnement et la Direction des infrastructures, dont les services supplémentaires relatifs à la vidange des installations septiques, tels que les services de vidange supplémentaire, de vidange d'urgence, de changement au parcours établi et de déplacement supplémentaire ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2016-15-40 modifiant le Règlement RV-2015-15-31 de tarification pour les biens et les services offerts par la Direction de l'environnement et la Direction des infrastructures.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-37

Adoption du Règlement RV-2016-15-41 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-010](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-41 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Jolliet, Dollard et du chemin Filteau ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2016-15-41 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-38

Adoption du Règlement RV-2016-15-42 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-010](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-42 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie des rues Châteaubriand, Bossuet, Victor-Hugo et Fontenelle ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Règlement RV-2016-15-42 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-39

Adoption du Règlement RV-2016-15-43 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2016-005](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-43 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 5 000 000 \$, d'un terme de cinq ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition ou l'installation de machineries, de véhicules, d'ameublements et d'équipements, incluant les équipements informatiques ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Règlement RV-2016-15-43 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-40

Adoption du Règlement RV-2016-15-44 décrétant un emprunt de 7 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2016-005](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-44 décrétant un emprunt de 7 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 7 000 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machineries, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements, excluant les équipements informatiques ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2016-15-44 décrétant un emprunt de 7 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-41

Adoption du Règlement RV-2016-15-45 décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations
[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2016-005](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-45 décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 30 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, d'infrastructures, de véhicules, de machineries et d'équipements, excluant les équipements informatiques ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2016-15-45 décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-42

Adoption du Règlement RV-2016-15-46 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux
[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2016-006](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-46 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du

conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 15 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2016-15-46 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-43

Adoption du Règlement RV-2016-15-47 décrétant un emprunt de 25 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents [Document d'aide à la décision FIN-TRE-2016-006](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-47 décrétant un emprunt de 25 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 25 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2016-15-47 décrétant un emprunt de 25 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-44

Adoption du Règlement RV-2016-15-48 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2016-007](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-48 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 210 000 \$, d'un terme de trois ans, et par un emprunt n'excédant pas la somme de 79 800 \$, d'un terme de 15 ans, remboursables par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables du territoire de la ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2016-15-48 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-45

Adoption du Règlement RV-2016-15-36 modifiant le Règlement CV-001-02 (captation et diffusion des séances du conseil de la Ville)

[Document d'aide à la décision AGR-2016-006-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-36 modifiant le Règlement CV-001-02 a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir la captation et la diffusion des séances du conseil de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2016-15-36 modifiant le Règlement CV-001-02.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-46

Adoption du Règlement RV-2015-15-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait, modification et ajout de cours d'eau, à l'ouest de la rue Claude-Jutra, près de la rue de la Misaine (secteur Saint-Nicolas), dans Pointe Saint-Grégoire (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et au sud de la rue Sainte-Hélène et à l'est du Vieux Chemin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville))

[Document d'aide à la décision URBA-2016-044](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-15-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- ✓ de supprimer, au plan de zonage, l'illustration d'un cours d'eau situé à l'ouest de la rue Claude-Jutra et au sud de la route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas;
- ✓ de modifier, au plan de zonage, l'illustration du « cours d'eau » situé au nord de la route Marie-Victorin, parallèle en partie à la rue de la Misaine à l'intérieur des limites du développement connu sous le nom de Roc Pointe, secteur Saint-Nicolas;
- ✓ de supprimer, au plan de zonage, l'illustration de deux « cours d'eau » situés dans la partie du territoire connu sous le nom de Pointe Saint-Grégoire, à proximité de l'échangeur de l'autoroute Robert-Cliche, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon;
- ✓ de supprimer, au plan de zonage, l'illustration de deux « cours d'eau » et d'un tronçon d'un « cours d'eau » situés au sud de la rue Sainte-Hélène et au nord du ruisseau Saint-Louis, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville;
- ✓ de supprimer l'illustration, au plan de zonage, d'un « cours d'eau » et d'ajouter l'illustration de deux cours d'eau situés à l'est du Vieux Chemin à proximité de l'autoroute Robert-Cliche, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2015-15-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-13-00.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-47

Adoption du Règlement RV-2015-15-09 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser un minimum de 6 étages et un maximum de 10 étages dans les zones M1057, M1058, M1061 et M1062, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-055](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-15-09 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'augmenter à 6 la hauteur minimale en étages et à 10 la hauteur maximale en étages dans les zones M1057, M1058, M1061 et M1062, pour tous les usages autorisés pour lesquels des normes de hauteur minimale et maximale en étages sont prévues ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2015-15-09 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-00-34.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-48

Adoption du Règlement RV-2015-15-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation du nombre de logements pour les habitations multifamiliales isolées et suppression du contingentement pour ces habitations et les habitations collectives dans la zone H1110, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-056](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-15-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'autoriser un maximum de 10 logements au lieu d'un maximum de 4 logements pour l'usage H10 (habitation multifamiliale isolée) et de supprimer la restriction concernant le nombre maximal d'endroits destinés à des usages H10 et H13 (habitation collective) dans la zone H1110 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2015-15-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-00-35.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-49

Adoption du Règlement RV-2015-14-97 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones H1647 et H1651, interdiction en raison de certaines contraintes, zone M1650, rue de la Prairie, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-061](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-97 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- de créer, à même une partie de la zone M1650, la zone H1647 dans laquelle seront autorisées les habitations unifamiliales en rangée et la zone H1651 dans laquelle seront autorisées les habitations unifamiliales jumelées, et de prévoir des normes applicables à ces usages;
- d'interdire, dans les zones H1647 et H1651, en raison de certaines contraintes, compte tenu de la nature des sols, certains travaux, ouvrages et constructions, à moins qu'ils ne soient au préalable autorisés par le conseil de l'arrondissement en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- d'adopter des dispositions spécifiques pour ces deux zones interdisant la construction d'un garage attenant, détaché ou intégré, limitant la superficie d'une piscine et concernant l'aménagement de cases et d'espaces de stationnement hors rue;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2015-14-97 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-00-36.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-50

Mouvement de main d'œuvre relatif à un mandat qualifiant à un poste cadre à la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision RHAC-2016-005](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser le mouvement de main-d'œuvre relatif à un mandat qualifiant à un poste cadre à la Direction du service de police, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2016-005, et d'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-51

Financement de la dépense relative aux travaux préparatoires et services professionnels requis à l'avancement du projet de construction d'un nouveau bâtiment combinant un poste de police et la Cour municipale

[Document d'aide à la décision POL-2016-006](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De financer la dépense relative aux travaux préparatoires et services professionnels requis à l'avancement du projet de construction d'un nouveau bâtiment combinant un poste de police et la Cour municipale, au montant de 300 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, à être renfloué à la suite de l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt à être adopté pour financer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-52

Acquisition du lot 5 856 218 du cadastre du Québec et d'une servitude et confirmation relative à l'utilité publique (prolongement de la rue de l'Estran, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision BP-2016-004](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de la fiche de prise de décision BP-2016-004 à intervenir avec ce promoteur a été acceptée par la Ville :

- d'acquérir à titre gratuit le lot 5 856 218 du cadastre du Québec, les

frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9335-5238 Québec inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de la rue sur ce lot, conditionnellement à son acquisition ;

- d'acquérir à titre gratuit une servitude pour un cercle de virage sur le lot 5 855 761 de ce cadastre, en faveur du lot 5 856 218 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9335-5238 Québec inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-53

Adoption du plan d'action 2015-2016 et du plan d'action 2016-2017 dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts de la région de la Chaudière-Appalaches

[Document d'aide à la décision URBA-2016-080](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le plan d'action 2015-2016 et le plan d'action 2016-2017 dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts de la région de la Chaudière-Appalaches, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision URBA-2016-080.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-54

Demande au gouvernement du Canada de réviser l'octroi des contrats de construction de navires de la Garde côtière canadienne pour en attribuer à Chantier Davie Canada inc.

ATTENDU que le gouvernement du Canada a octroyé, en octobre 2011, une série de contrats de construction navale totalisant 33 milliards de dollars qui n'ont bénéficié qu'aux chantiers Seaspan, de Vancouver en Colombie-Britannique, et Irving, d'Halifax en Nouvelle-Écosse, et que Chantier Davie Canada inc., de Lévis au Québec, en a été exclu;

ATTENDU que le gouvernement du Canada a également octroyé à ces chantiers, en octobre 2013, sans appel d'offres, un contrat de 10 navires additionnels pour la Garde côtière canadienne;

ATTENDU que les capacités de production de ces chantiers ont été surestimées, ce qui a entraîné des délais et des coûts supplémentaires pour la construction des navires;

ATTENDU que le gouvernement du Canada fait face à des besoins pressants de navires pour la Garde côtière;

ATTENDU que l'offre de Chantier Davie Canada inc. pour la construction d'un brise glace polaire de classe 2, le Montcalm, et de deux bateaux hauturiers pour la Garde côtière

canadienne, déposée le 24 février dernier, se justifie par le fait que Chantier Davie Canada inc. est non seulement le plus grand chantier maritime au Canada, mais également le plus ancien constructeur naval en activité au pays;

ATTENDU que l'offre de Chantier Davie Canada inc. propose une série de solutions avantageuses pour le gouvernement du Canada en permettant la livraison de certains navires plusieurs années à l'avance à des coûts moindres;

ATTENDU que l'offre de Chantier Davie Canada inc. permettrait de consolider 400 emplois et d'en créer 1 500 autres;

ATTENDU que l'octroi de contrats à Chantier Davie Canada inc. assurerait une plus grande équité dans la répartition des contrats de construction navale accordés par le gouvernement du Canada aux entreprises canadiennes;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De demander au gouvernement du Canada de revoir sa décision d'attribuer tous les contrats pour la construction des navires de la Garde côtière canadienne aux chantiers Seaspan, de Vancouver en Colombie-Britannique, et Irving, d'Halifax en Nouvelle-Écosse, et de considérer l'offre soumise à cet effet par Chantier Davie Canada inc., de Lévis au Québec.

De transmettre copie de la présente résolution à la direction du Chantier Davie Canada inc., au président du Syndicat des employés du Chantier Davie Canada inc., au député provincial de la région Chaudière-Appalaches, au député fédéral de Lévis-Bellechasse et aux ministres fédéraux et provinciaux concernés.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-55

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2016-02-56

Fête de la Saint-Patrick

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé à l'unanimité

De souligner la *Fête de la Saint-Patrick* qui est célébrée par les Irlandais, résidant notamment sur le territoire de notre ville, et qui aura lieu le 17 mars 2016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-57

Félicitations à la Joujouthèque de Lévis et à son président, monsieur Jean Côté

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Joujouthèque de Lévis et à son président, monsieur Jean Côté, afin de souligner le 35^e anniversaire de cet organisme, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-58

Félicitations au club de gymnastique L'envol de Lévis et à ses bénévoles

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le club de gymnastique L'envol de Lévis et ses bénévoles pour la tenue de la 2^e sélection provinciale de la division 2, qui a eu lieu les 27 et 28 février 2016, ainsi que pour la réalisation du championnat de l'est du Québec, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-02-59

Période de questions

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2016-02-60

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 20 heures 50, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
